

CAHIER D'ACTEUR

DANS LE CADRE DU DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES DEUX CÔTES



CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SOMME

Contribution de M. Christian Manable
Président

COORDONNÉES

Conseil général de la Somme
53 rue de la République
BP 32615
80026 Amiens Cedex
Tél. : 03 22 71 80 80
www.somme.fr

Le département de la Somme, un acteur favorable au développement de l'éolien en mer, respectueux des activités économiques locales et de l'environnement

Premier département éolien de France, le Conseil général de la Somme s'est engagé de manière volontaire dans la promotion des énergies renouvelables. Il a pris conséquemment des initiatives avec la structuration de la filière Bois énergie ou encore récemment avec la mise en place d'un plan d'actions en faveur du développement des éco-activités.

Nous devons envisager de nous passer progressivement des énergies fossiles. Aussi importe-t-il de valoriser les ressources renouvelables disponibles localement et parallèlement de poursuivre notre action en faveur de la maîtrise de nos consommations d'énergie. A cette fin, le Conseil général réaffirme, dans le cadre de sa politique globale de lutte contre le changement climatique, la nécessité de développer la filière éolienne.

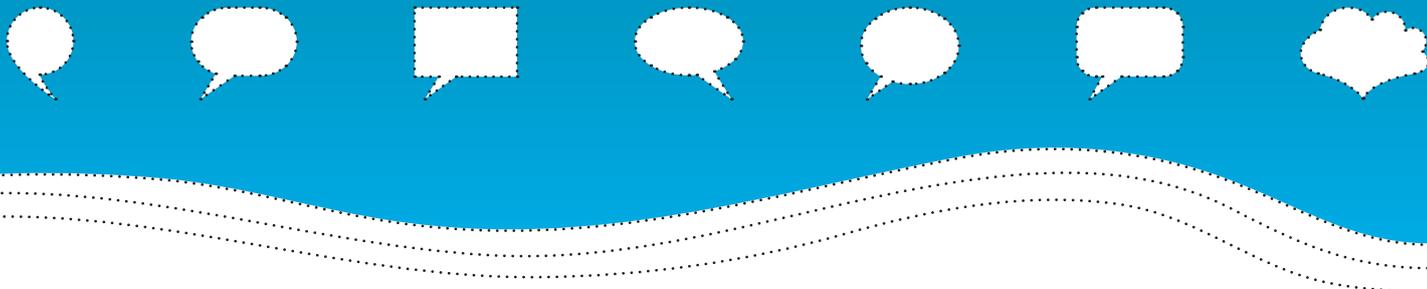
Il encourage aujourd'hui les collectivités à réfléchir globalement à la gestion de l'énergie sur leur territoire et à aller au-delà de la simple installation de parcs éoliens. Nous devons, ensemble, freiner ou du moins stabiliser les consommations d'énergie.

1/ Le développement de l'éolien en mer : une nécessité environnementale, une opportunité économique

Le nécessaire développement d'une filière respectueuse de l'environnement...

L'émergence rapide de l'éolien en mer sur le littoral de la Somme est due à la conjugaison de deux facteurs déterminants.

Le premier tient à la qualité de la ressource éolienne en mer, tant en intensité qu'en persistance. Cette capacité permet la perspective d'installation d'un grand nombre de machines ayant une puissance unitaire forte.



Le littoral, très balayé par les vents, est d'autant plus adapté pour exploiter les vastes quantités d'énergie éolienne que les vents marins y produisent jusqu'à 25 % d'énergie de plus que sur la terre.

Un second facteur tient à la raréfaction des espaces d'accueil pour de nouveaux parcs éoliens terrestres dans le département de la Somme, 1^{er} département d'accueil avec 600 MW accordés et installés, auxquels viendront s'ajouter les installations nouvelles destinées à répondre aux objectifs fixés par le Ministère de l'environnement dans le cadre du volet éolien du schéma régional air énergie climat¹.

Le développement de cette filière concourt à atteindre les objectifs fixés par le futur Plan Climat énergie Départemental à l'horizon 2020.

... créatrice d'emplois et de développement économique

L'installation des 6 000 MW d'éolien en mer devrait permettre la création de milliers d'emplois en France. Les objectifs terrestres et en mer cumulés peuvent permettre de **structurer une dynamique de filière déjà émergente sur notre territoire**.

Un grand chantier de l'ampleur des parcs éoliens marins mis à l'étude au large de nos côtes est en mesure de créer une dynamique économique très positive sur le territoire. Au-delà de l'activité générée par la phase chantier, le projet conduira à **l'implantation d'entreprises sous-traitantes et de maintenance et à la diversification de notre tissu industriel**.

Le territoire ne disposant pas d'infrastructures portuaires suffisantes pour accueillir l'assemblage des éoliennes, c'est essentiellement sur ces deux derniers points, sous-traitance et maintenance, que les retombées économiques sont attendues dans la Somme.



De nombreuses entreprises du département ont déjà pris le virage de l'éolien, telles que Mersen (Carbone Lorraine « Applications électriques »), Scott BADER ou Douce-Hydro. Ces entreprises concourent à la structuration d'une filière en lien avec une vingtaine de sous-traitants relevant de secteurs industriels fortement représentés sur le

territoire tels que l'aéronautique, les composites, l'hydraulique, la robotique, la chaudronnerie, la métallurgie, ou la mécanique.

Témoignage

M. Vandebulke,
PDG de Douce-Hydro
(PME de 200 collaborateurs spécialisée dans les verrins hydrauliques) à Albert (80).



Comment Douce-Hydro prend-il le tournant de la croissance verte ?

Sur nos applications traditionnelles, Douce-Hydro a développé un revêtement de tige anticorrosion, le KERADOU-CE qui est une technologie écologique.

Parallèlement, Douce-Hydro se positionne sur les marchés liés aux énergies renouvelables. Pour l'énergie hydraulique, nous avons notamment remis en état les 12 servomoteurs de la Rance, avec ce nouveau revêtement.

Nous nous diversifions également sur le marché de l'éolien, avec la conception et la fabrication de vérins prototypes pour un projet d'éolienne rabattable, testée actuellement dans le Sud de la France.

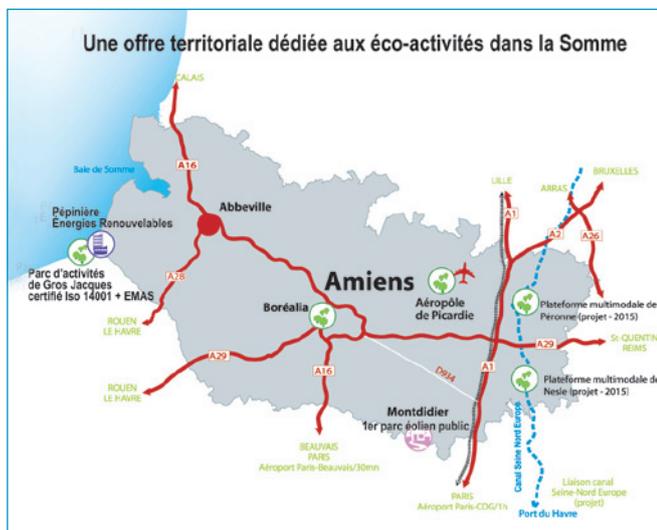
Notre troisième cible concerne l'énergie houlomotrice, pour laquelle nous concevons et fabriquons des vérins en prototype.

L'éolien marin ayant particulièrement vocation à se développer dans la Manche, l'ensemble des acteurs économiques doivent œuvrer de concert afin :

- d'accompagner la diversification du tissu industriel en prenant appui sur les compétences existantes et sur les ressources présentes en matière de Recherche et Développement appliquée à l'éolien,
- d'accueillir les activités industrielles sur une offre territoriale qualitative et accessible, et notamment les futures plates-formes multimodales du Canal Seine-Nord Europe,
- de se mobiliser sur l'émergence de formations en maintenance éolienne, notamment en mer.

Ces missions sont d'ores et déjà identifiées par le Département de la Somme et la Région Picardie, dans le cadre d'une convention visant à développer les éco-activités sur notre territoire.

1. 2 700 MW supplémentaires pour la Picardie d'ici 2020.



laire, apportent un éclairage plus précis. Il s'agit d'analyser les répercussions pour les plus de 320 espèces d'oiseaux du Paléarctique occidental qui sont recensées sur les côtes de la Manche.

Le Conseil général de la Somme s'implique fortement, avec ses partenaires, dans la gestion du trait de côte. Ainsi, depuis les tempêtes de 2010 qui ont aussi touché la côte picarde, le Département a consacré 2 millions d'euros à des travaux de confortement du trait de côte (de Ault au Crotoy) et prévoit notamment de s'engager à hauteur de 4,5 millions d'euros pour la protection de Cayeux-sur-Mer.

2/ Les conditions de l'acceptation du parc des Deux Côtes

Sur le plan environnemental

Le littoral picard est soumis à de nombreuses contraintes dues au déséquilibre des dynamiques sédimentaires. Qu'il s'agisse de l'érosion du trait de côte ou de l'ensablement des estuaires, le Conseil général s'implique quotidiennement pour une gestion pérenne du littoral picard et pour le maintien de son caractère maritime. C'est pourquoi, les conséquences de l'implantation de parcs sur la dynamique sédimentaire doivent être mesurées sinon anticipées. Les travaux d'implantation d'un parc éolien, même au large, peuvent engendrer un mouvement de sédiments fins, comme les sables, qui risquent de venir se déposer dans les baies d'Authie et surtout de Somme, déjà touchées par le phénomène d'ensablement. **Le Conseil général souhaite que des mesures importantes soient prises concernant l'anticipation de tels phénomènes.**

La question de l'impact des éoliennes offshore sur les oiseaux fait débat. Le Conseil général souhaite que des études plus poussées, suivies plutôt que ponctuelles et s'appuyant sur des parcs simi-



Sur le plan économique et fiscal

Concernant plus précisément le parc éolien en mer dit « des Deux Côtes », et son option « Large » privilégiée par la Compagnie du Vent, un partenariat est nécessaire avec les acteurs locaux pour favoriser de réelles retombées économiques pour le territoire.

Il nous paraît nécessaire, d'une part, de conduire une expertise indépendante sur les **impacts du projet sur la pêche**, à la fois sur l'évolution de la ressource halieutique et sur les conditions de chalutage, ainsi que sur les actions d'accompagnement à mettre en place pour limiter ces impacts.

D'autre part, le Conseil général de la Somme souhaite anticiper les implantations éoliennes en mer potentielles et amener le tissu économique local à se positionner sur ces nouveaux marchés. **Ce positionnement doit s'accompagner d'une volonté affirmée des développeurs mais aussi des constructeurs pressentis, de 'territorialiser' l'industrie éolienne.**

De plus, cette anticipation économique nécessite un **cadre réglementaire clair à long terme** pour permettre de structurer une véritable filière industrielle éolienne.

S'il est possible d'anticiper les retombées économiques du projet, les **retombées fiscales pour le département de la Somme sont incertaines et nous paraissent inéquitables**. Les retombées fiscales d'une telle installation doivent pouvoir bénéficier à la gestion intégrée du trait de côte, préoccupation forte du Conseil général et des habitants de la Somme, à l'heure du changement climatique global.

Aussi souhaitons-nous que soient rediscutées les modalités de répartition de la taxe spécifique sur l'éolien en mer, dans un souci d'équité entre l'ensemble des acteurs concernés par le projet, en prenant en compte l'intégralité des territoires indépendamment de la localisation du point d'atterrage.

3/ La proposition du département de la Somme : créer un fonds de développement local

Au vu de l'investissement de 1,8 milliards d'euros annoncé et afin de garantir des retombées économiques pour le territoire, le Conseil général de la Somme propose l'étude de la **création d'un fonds de développement local** au-delà de la taxe spécifique à l'éolien.



Ce fonds, alimenté par les développeurs, en l'occurrence la Compagnie du Vent – GDF-Suez, permettrait de **financer des projets**

contribuant au développement économique local et viserait notamment à :

- intervenir dans le financement de projets d'entreprises (implantations, diversification...);
- accompagner des investissements de maîtrise de l'énergie;
- aider à la reconversion des activités éventuellement impactées.

La mise en place d'un tel fonds permettra de garantir les retombées économiques locales sur le territoire picard.

Le Conseil général de la Somme souhaite donc contribuer à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables, à condition que les projets s'inscrivent dans une pertinence globale et territoriale, à savoir :

- concilier le projet avec le maintien de la biodiversité en mer,
- veiller à une bonne articulation avec les activités locales de pêche et de tourisme,
- engendrer des retombées économiques en s'appuyant sur les besoins des constructeurs et des développeurs pour stimuler une stratégie industrielle pertinente et préparer le tissu économique local à accueillir ce marché émergent.